

Le 27 juillet 2011

Madame Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région  
métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie  
Question complémentaire du 25 juillet 2011 (n° 7)**

Madame,

Voici l'information dont nous disposons à la suite de votre question n°7 concernant le projet cité en rubrique.

**Question 7**

Dans une lettre du 22 juin dernier (DB24) adressée à M. Jérôme Garneau de la Direction principale Transport Sud Ouest, le Ministère réitérait la demande formulée en novembre 2010 à l'effet qu'Hydro-Québec devait réaliser et déposer, au plus tard le 22 juillet 2011, une nouvelle étude de bruit au poste de Lanaudière.

- a) Hydro-Québec a-t-elle répondu à la demande du Ministère et déposé une nouvelle étude de bruit pour le poste de Lanaudière?
- b) Dans l'éventualité où une telle étude de bruit n'aurait pas été réalisée et déposée à son échéance, quelles sont les mesures que le Ministère prévoit prendre?

**Réponse**

Après vérification auprès de la direction régionale du MDDEP, il appert qu'Hydro-Québec leur a transmis, le 21 juillet 2011, de l'information complémentaire

...2

à caractère technique concernant la problématique du bruit au poste de Lanaudière. Les spécialistes en climat sonore de la direction régionale vont examiner cette information au cours des prochaines semaines. Si l'information transmise n'est pas jugée satisfaisante, le ministère retournera auprès d'Hydro-Québec pour obtenir les compléments d'information nécessaires ou, le cas échéant, un plan des correctifs pour régulariser la situation.

Rappelons, en terminant, qu'il n'y a pas de travaux prévus au poste de Lanaudière susceptibles d'en faire augmenter le niveau de bruit dans le cadre du projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Le suivi de la problématique concernant le climat sonore actuel (plaintes) au poste de Lanaudière demeure sous la responsabilité de la Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides du MDDEP.

Veillez agréer, Madame, L'expression de nos meilleurs sentiments.

Denis Talbot  
Chargé de projet